

prières commencent. Tout à coup, un des assistants voit briller dans terre fraîchement remuée un morceau d'or. Il s'élance dans la fosse, où beaucoup d'autres se précipitent au même moment. Chacun creuse, chacun cherche le précieux métal, le défaut est oublié. Les fossoyeurs creussent à quelque distance de là une autre fosse, où il est déposé sans cérémonie et presque aux assistances.

**SINGULIER QUIPROQUO.**—Le *Courrier du Valais* raconte l'anecdote suivante, arrivée ces jours derniers dans une ville du Bas Valais :

« Trois enfants d'Albion venaient de rentrer à l'hôtel, harassés d'une longue course dans les Alpes voisines. Après avoir commandé un dîner très-confortable, dont les préparatifs devaient au moins durer une heure, ils demandèrent qu'on les conduisit chez un confiseur afin d'apaiser, au moyen de quelques friandises, la faim atroce qui les dévorait. Malheureusement le mot *confiseur* fut prononcé de telle manière que le garçon de l'hôtel crut que ces messieurs demandaient un *confesseur*.

« Vous n'avez qu'à me suivre, mylords, » dit le garçon, et les trois Anglais d'arpenter le terrain à grands pas, grâce à trois paires d'échasses de hauteur peu commune.

« On arrive devant le presbytère, le garçon dit à la domestique d'aller prévenir le révérend curé des pieux désirs qui animaient ces touristes. Très-édifié de cet appel fait à son zèle, M. le curé revêt son surplis et son étole et descend dans la pièce où les étrangers avaient été introduits.

« Qu'on juge de la scène qui se passa ! D'abord un triple *godam !* répondit au salut du vénérable ecclésiastique ; puis l'on s'expliqua tant bien que mal. — *Je voulais pas confesser moi,* criait le plus irrité des trois. *Je voulais pas le religion de vô, je voulais manger tute de suite, tute, tute ! Guide, vous êtes un homme stoupid !* ajoutait un autre. L'irritation fit bientôt place à un échange de politesses, et M. le curé, riant le premier du quiproquo, accompagna lui-même complaisamment ses pénitents manqués au magasin où il leur tardait tant d'arriver. »

—M. Mammeré, professeur de chimie à Reims, a publié le moyen de reconnaître, dans les tissus, le coton ou le fil d'avec la laine ou la soie. Ce moyen consiste à appliquer sur l'étoffe dont on veut vérifier la qualité une dissolution de chlorure d'étain. Qu'il y ait dans le tissu suspect quelques parties de fil, de coton ou de lin, leur présence est bientôt signalée par la coloration en noir qu'ils subissent sous l'action du chlorure d'étain, tandis que la laine ou la soie demeurent hors de ses atteintes, ce sel étant sans action sur les substances animales.

—L'impératrice de Russie va se rendre à Palerme pour cause de santé. L'empereur se propose de l'accompagner.

—D'après une correspondance de Vienne en date du 3, le général baron Haynau doit être promu prochainement à la dignité de feld-maréchal.

### CONDITIONS.

## L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le moindre abonnement de

DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement le frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

—Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

—Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argentés, et à en donner quittance.

### Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	—MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leptohon, écr. Ar.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filéon, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Couty écr. N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Baehand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comteau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Béreau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Jindret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	B. Manquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lorrain, Inst.
St. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolphice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
St. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.
St. Guillaume d'Upton, — — —	M. l'abbé Desilets.

### Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	La. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie (Beauce) — — —	Fra. Dusseau, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballant, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	La. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulniers, — — —	La. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Proulx, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Casault, écr. gif.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beaufort, — — —	M. l'abbé Bernard.
Château-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. l'abbé Gingras.

—Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.